

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 25

Représentés : 8

PREND ACTE

OBJET : Présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (CCA)

L'An deux mille dix-neuf, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le onze juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, A. SOMMIER, F. ZINGER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

C. BIGRET	à	R. LHOSTE
JP. AUBRUN	à	AM. MERCADIER
JL. DELERIN	à	E. CHAMBON
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
G. MERGY	à	A. SOMMIER
C. ALVARO	à	M. FAYE

Absent excusé : D. LAFON

Absente : D. BEKIARI.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-29 et L2143-3,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 modifiant l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant la création et les compétences des commissions communales et intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu la délibération du 24 janvier 2018 relative à la désignation des membres siégeant à la commission communale pour l'accessibilité,

Considérant le rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2018,

Vu le rapport établi par la commission communale pour l'accessibilité réunie le 21 mars 2019,

Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport de la commission communale pour l'accessibilité pour l'année 2018.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil Départemental
- Le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine
- Le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Conseiller Départemental


Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception


En préfecture le 27/06/19

Publication/Affichage du 27/06/19 au 27/08/19

Pour le Maire par délégation

P/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé





DEL190617_20

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 092-219200326-20190617-DEL190617_20-DE

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE Rapport 2018

Adressé à :

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Conseil consultatif des personnes handicapées des Hauts-de-Seine

Comité départemental des retraités et des personnes âgées

SOMMAIRE

1. DONNEES GENERALES	2
A. Rappel du cadre réglementaire.....	3
B. La commission communale pour l'accessibilité (CCA) : actions et méthodologie de travail.....	4
2. VOIRIE / ESPACE PUBLIC / TRANSPORTS.....	4
3. CADRE BATI : Etablissements recevant du public (ERP).....	6
4. CADRE BATI : logements sociaux.....	7
5. LES COMMERCES et autres établissements recevant du public (erp)	8
A. Les commerces	8
B. Autres établissements recevant du public (privé/public).....	8
6. AUTRES INFORMATIONS.....	9
7. CONCLUSION et PERSPECTIVES	17
A. Conclusion.....	17
B. Perspectives	18

1. DONNEES GENERALES

Informations sur la ville de Fontenay-aux-Roses

Maire de la ville : Laurent VASTEL

Services ressources pour la Commission Communale pour l'Accessibilité :

- Centre Communal d'Action sociale, Pôle handicap / Direction des Services Techniques

La commune de Fontenay-aux-Roses est située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France au sud-ouest de Paris.

Quelques données statistiques (INSEE 2015) :

- La population est de 23 963 habitants
- La superficie est de 251 hectares soit 2,51 Km²
- Le nombre d'habitants au kilomètre carré est de 9 547

La commune est composée de cinq quartiers :

- Pervenches / Val Content
- Parc / Centre-Ville
- Ormeaux / Renards
- Scarron / Sorrières
- Blagis / Gare

La métropole du Grand Paris regroupe : Paris, les 124 communes et 3 départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), soit près de 7 millions d'habitants. Elle est composée de 12 territoires.

Au 1^{er} janvier 2016 et dans le cadre de la réforme territoriale, la communauté d'agglomération « sud de seine » disparaît avec la création d'un nouveau territoire « Vallée Sud- Grand Paris » (T2) qui compte au total 11 communes.

1. Antony
2. Bagneux
3. Bourg-la-Reine
4. Chatenay-Malabry
5. Chatillon
6. Clamart
7. **Fontenay-aux-Roses (siège)**
8. Le Plessis-Robinson
9. Malakoff
10. Montrouge
11. Sceaux

A. Rappel du cadre réglementaire

L'article 2 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. »

L'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, impose aux communes de 5000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité.

A Fontenay-aux-Roses, la commission, présidée par le Maire, a été créée en 2006, puis renouvelée le 22 avril 2014. Elle est composée de 6 élus et de représentants d'associations (Valentin Haüy, France Alzheimer, APF France Handicap).

Par ailleurs, peuvent être invités en fonction des thématiques des bailleurs, le STIF et tout autre acteur pertinent.

Sa mission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Afin de remplir cette dernière mission, la commission communale pour l'accessibilité est destinataire :

- Des attestations des ERP conformes au 31 décembre 2014
- Des projets d'agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) concernant des ERP situés sur le territoire communal
- Des documents de suivi d'exécution d'un AD'AP et de l'attestation d'achèvement des travaux prévus dans l'AD'AP quand il concerne un ERP situé sur le territoire communal
- Des Sd'AP (schéma directeur d'Accessibilité Programmée) quand ils comportent un ou plusieurs ERP situés sur le territoire communal ainsi que les bilans des travaux correspondant à ces Sd'AP.

B. La commission communale pour l'accessibilité (CCA) : actions et méthodologie de travail

En moyenne, il est prévu que la commission communale pour l'accessibilité se réunisse deux fois par an avec la mise en place de sous-commissions de travail en fonction des thématiques identifiées.

En 2018, les membres de la CCA ont souhaité travailler sur deux thématiques :

- Mettre à jour la charte ville handicap signée en avril 2001

Pour cela, une représentante des paralysés de France, un représentant de l'association Valentin Haüy et la référente handicap du CCAS se sont réunis en avril et en novembre pour échanger sur chaque item de la précédente charte. Certains items ont été abandonnés, d'autres revus et corrigés. Il est prévu dans un deuxième temps que chaque service soit impliqué en apportant ses modifications et / ou en donnant son avis. La charte sera soumise à l'approbation des membres de la commission, présentée au Conseil d'Administration du CCAS et validée par le conseil municipal avant sa diffusion pour sa mise en œuvre par les services.

- Formaliser l'engagement de la commune avec l'association SAIS92 (service d'accompagnement et d'information pour la scolarisation des élèves handicapés)

Depuis 2013, la ville collabore avec l'association SAIS 92, oriente les usagers et participe aux 5 journées de formation dispensées aux référents handicap (loisirs et ville). Les objectifs de la charte ont été travaillés avec l'ensemble des référents puis lors d'une réunion au sein de la ville avec l'équipe du service périscolaire. Le 26 mai, la ville était représentée à Puteaux pour sa signature. La charte précise l'engagement de Fontenay-aux-Roses à améliorer les conditions d'accueil des enfants handicapés sur les temps périscolaires.

2. VOIRIE / ESPACE PUBLIC / TRANSPORTS

Les services de la ville de Fontenay-aux-Roses ont confié au groupement STC-CECIAA une mission d'expertise sur les déplacements des personnes en situation de handicap en lieu et place du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces public (PAVE). Celui-ci a révélé, compte tenu de la topographie de la ville, un taux potentiel d'accessibilité maximal d'environ 86 %.

Les travaux effectués en 2018

1) Pour la voirie

Traversées piétonnes PMR :

- Intersection rue F. Moreau/Rue JN Pelnard,
- Intersection rue F. Moreau/rue René Vauthier,
- Intersection rue F. Moreau/rue Gambetta,

- Rue René Vauthier/rue JN Pelnard,
- Rue de la Redoute/rue Fournier

2) Pour l'espace public

Cinq nouvelles places de stationnement réservé :

- Au 27 rue André Salel
- Sur le parking de la rue P. Bonnard (face cabinet médical).
- Rue Isidore (pour la salle associative)
- 22 avenue Jean Moulin
- Rue de la Redoute.



Au 27 rue André Salel

3) Pour le transport

Un nouveau point d'arrêt pour le bus 390 (arrêt Augustin Claude) a été mis en service début juillet. Il se situe à environ 30 m de l'ancien, avenue Paul Langevin, au débouché de la coulée verte. Il est doté d'un abri et a fait l'objet d'un aménagement de trottoir et d'entourages d'arbres pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

4) Action de sensibilisation

Cette année le service des espaces verts, sous la responsabilité du service voirie a participé à l'action du DUO DAYS le 26 avril. Un stagiaire de l'ESAT de Robinson a été reçu dans ce cadre.

3. CADRE BATI : ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les travaux effectués en 2018 :

Les travaux en cours depuis 2017 ont été clôturés en 2018 sur les bâtiments suivants :

- Ecole du Parc

L'école du Parc est accessible depuis la rentrée de septembre 2018. L'un des 2 blocs sanitaires garçons et filles se trouvant au RDC a été refait et mis en accessibilité avec la mise en place d'un élévateur pour Personne à Mobilité Réduite (EPMR).

Mise en accessibilité de 2 blocs sanitaires au 1er et au 2ème étage

Création d'un ascenseur

Remplacement de certaines portes afin de respecter les largeurs réglementaires pour l'accessibilité

- Fontenayscope

Traitement de l'escalier de l'entrée principale : bande d'éveil à la vigilance

L'entrée côté parvis de la mairie sera rendu accessible pendant les travaux de réfection du dit parvis courant 2019.

- Crèche Paradis

Mise en place d'un système de visiophonie en remplacement de l'interphonie. Un aménagement a été réalisé afin d'accueillir les parents handicapés dans le bureau de la directrice où le mobilier a été remplacé.

- Groupe Scolaire des Pervenches

Un élévateur pour Personne à Mobilité Réduite (EPMR) a été mis en place pour rendre le réfectoire accessible

Mise en accessibilité de 2 blocs sanitaires au 1er et au 2ème étage

Remplacement de certaines portes afin de respecter les largeurs réglementaires pour l'accessibilité

Mise en accessibilité de l'infirmerie

Mise en place d'un système de visiophonie

Mise aux normes des mains courantes intérieures dans les cages d'escaliers

Mise en place des garde-corps extérieurs pour l'accès à l'établissement

- Centre de loisirs La Fontaine

Mise en place d'un système de visiophonie

Remplacement de certaines portes afin de respecter les largeurs réglementaires pour l'accessibilité

- Gymnase de la Roue

Les sanitaires ont été refaits

Les barres d'appui ont été mises aux normes

Ecole de la Roue A

L'AD'AP a été réalisé :

Escaliers

Réfection des blocs sanitaires garçons et filles et mise en accessibilité

Remplacement des portes afin de respecter les largeurs réglementaires et de faciliter le passage (portes ventouses)

Travaux d'amélioration pour un meilleur confort thermique, acoustique et visuel.

Les murs, les portes et les sols ont été repeints avec des codes couleurs, à l'école de la Roue A pour faciliter une meilleure circulation des enfants ayant un handicap.

- Au Centre Municipal de Santé

Les travaux d'accessibilité ont été avancés compte tenu des difficultés rencontrées par le public : Une rampe donnant un accès direct à l'entrée principale a été aménagée, la passerelle d'accès a été élargie, la porte d'entrée a été mise aux normes facilitant l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

- La salle de l'église

Pose d'une alarme incendie avec flash lumineux

Les sanitaires et les portes ont été mises aux normes accessibilité

- Les travaux à l'intérieur de la Mairie

La réglementation est systématiquement appliquée dans le cadre de l'entretien. Ainsi un escalier a été refait et comporte des bandes podotactiles, contrastes, etc...

4. CADRE BATI : LOGEMENTS SOCIAUX

Tout Fontenaisien peut rencontrer l' élu en charge du logement pour exposer sa situation lors de permanences en Mairie.

La ville compte 11 bailleurs : HDSH, Toit et Joie, Osica, Immobilière 3F, Coopération et Famille, Moulin Vert, France Habitation, Plurial Novilla, Efidis, ICF la Sablière, Logis Transport.

Liste des bailleurs dont les bâtiments sont équipés d'ascenseurs et de logements PMR :

	Nbre de logements avec ascenseur	Logements PMR
HDSH	410	
Toit et Joie	195	2
Osica	289	6
Immobilière 3F	164	1
Coopération et Famille	125	
Moulin Vert	94	
France Habitation	78	
Plurial Novilla	9	9
Efidis		2
TOTAL	1364	20

Demandeurs de logement présentant un handicap, au 31/12/2018 : **80**

Nombre de familles présentant un handicap relogé en 2018 : **6**.

Autres types de logements

- L'association pour le logement des jeunes travailleurs est une Résidence pour Jeunes Actifs en Mobilité (RJAM) qui accueille un public de 26 à 32 ans en mobilité professionnelle ou en formation au 43 avenue Gabriel Péri. L'association compte 88 logements dont **5 accessibles**.
- Les résidences universitaires

La ville compte trois résidences :

- La résidence « Saint Sauveurs » au 15 rue des Saints Sauveurs :
200 logements type T1 dont **3 accessibles** aux personnes à mobilité réduite
- La résidence « Olympe de Gouge » au 31 avenue Lombart :
274 logements type T1 dont **58 accessibles**
- La résidence « Lantéri » au 7 rue Gentil Bernard :
98 chambres dont **76 accessibles**

5. LES COMMERCES ET AUTRES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

A. Les commerces

Il y a **168** commerces à Fontenay-aux-Roses.

En 2018, le service commerce et le pôle Handicap ont travaillé ensemble afin de sensibiliser les commerçants pour mettre leur établissement en conformité :

- Dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville et la CCI des Hauts-de-Seine, un atelier a été organisé à destination des commerçants sur le thème « comment rendre mon commerce accessible ? » (**17 participants**)
- Un guide « Comment rendre mon commerce accessible ? » a été créé et distribué aux commerçants. Ce document, également disponible sur le site internet de la Ville, rappelle les démarches à suivre, les obligations et les interlocuteurs autour de l'accessibilité.

B. Autres établissements recevant du public (privé/public)

La liste des établissements accessibles est mise à jour régulièrement sur le site de la Préfecture.

- ERP privés ou communaux de 5^{ème} catégorie : **37 attestations**
 - Commerce (type M) : **15**

- Etablissement de santé (type U) : 10
- Crèches (type R) : 3
- Administration (type W) : 4
- Salle de conférence... (type L) : 1
- Sans information du type du ERP : 4
- ERP rendus accessibles au 27 septembre 2015 (CERFA 15247 *01) :
 - **4 Entités** (1 banque, 1 auto-école, 2 commerces (dont 1 de 2^{ème} catégorie))
- ERP entrant dans une démarche d'agenda d'accessibilité programmé (CERFA 1324*3) :

17 ERP ayant reçu un avis favorable de la Préfecture

- Commerce (type M) : 7
- Etablissement de santé (type U) : 5
- Crèche (type R) : 1
- Administration (type W) : 2
- Restaurant et débit de boisson (type N) : 2
- ERP demande de mise aux normes de plusieurs ERP pour un délai supérieur à 3 ans (CERFA 15246 *01) : **35**
 - Commerce (type M) : 7
 - Etablissement de santé (type U) : 2
 - Crèche (type R) : 5
 - Administration (type W) : 10
 - Salle de conférence... (type L) : 3
 - Etablissement sportif couvert (type X) : 2
 - ERP sans information du type : 1

6. AUTRES INFORMATIONS

En 2018, plusieurs services de la ville ainsi que des associations fontenaisiennes se sont impliqués dans des actions de sensibilisations (ou autres) autour du handicap :

- **Les actions du Centre Communal d'Action Sociale**

Le CCAS accompagne les personnes handicapées dans les actes de la vie quotidienne : aide à domicile, portage de repas et transport. Il organise des sorties au printemps et à l'automne pour les personnes handicapées. Il a également un rôle d'accueil, d'information, de sensibilisation au handicap à travers le pôle handicap et une mission de suivi et de coordination de la commission communale pour l'accessibilité. Il facilite les démarches des personnes handicapées par l'instruction de dossiers pour l'accès aux droits (carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, allocation adulte handicapé...).

○ Les dossiers instruits

En 2018, **90** dossiers ont été instruits par le CCAS soit 60 familles pour un renouvellement et 30 pour une première demande ce qui représente au total 198 demandes différentes :

Carte d'invalidité ou de priorité	72
Carte d'invalidité avec besoin d'accompagnement	11
Carte européenne de stationnement	56
Reconnaissance qualité de travailleur handicapé	23
Prestation de Compensation	8
ACTP	3
Demande d'allocation adulte handicapé	24
Demande d'allocation d'éducation enfant handicapé	1

Les personnes ayant une carte d'invalidité avec un taux à 80 % de handicap bénéficient d'une aide du département pour avoir une carte de transport (Carte améthyste au titre du handicap

155

Autres données (CAF au 31/12/2017)

Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé : 318

Nombre de bénéficiaires de l'allocation éducation enfant handicapé : 77

○ Le secteur maintien à domicile

Ce secteur propose : une aide à domicile, le portage de repas, la téléassistance et le transport (mobibus) aussi bien pour les personnes en situation de handicap que pour les seniors.

▪ Les aides à domicile

114 personnes ont bénéficié d'une aide à domicile au cours de l'année 2018. A notre connaissance **16** d'entre-elles sont en situation de handicap (dossiers instruits au CCAS).

▪ Le transport de personnes

1950 trajets ont été effectués pour accompagner des personnes à mobilité réduite (âgées et / ou handicapées).

▪ Le portage de repas

115 personnes ont bénéficié du portage de repas. A notre connaissance **62** d'entre-elles sont en situation de handicap.

▪ La téléassistance

119 personnes sont abonnées à la téléassistance. A notre connaissance **56** sont en situation de handicap.

▪ Les ateliers de musique et de jeux et loisirs

Tous les mardis après-midi **5** personnes en situation de handicap ont pu bénéficier de rencontres conviviales avec une intervenante musique.

Tous les jeudis après-midi **3** personnes en situation de handicap participent à des ateliers jeux animés par un agent du CCAS.

○ Les loisirs

Deux sorties sont proposées au public adulte en situation de handicap, au printemps et l'automne. A cette occasion, un autocar adapté (ancrage fauteuils roulants et ascenseur élévateur) est loué. Pour l'année 2018, **81** personnes ont pu bénéficier de ces sorties. Une sortie au mois de juin (Aquarium porte Dorée et Guinguette) : **45** personnes et une sortie au mois de septembre (Restaurant l'auberge des écluses et Guinguette) : **36** personnes.

○ Le pôle handicap

Le pôle handicap poursuit ses missions de coordination de la commission communale pour l'accessibilité, d'actions de sensibilisation en direction du public et des services, d'accueil et d'écoute du public en situation de handicap mais aussi de toute personne souhaitant une information sur le handicap (commerces, associations...) sur rendez-vous. La référente handicap a reçu au 31 décembre 2018, **35** familles différentes ce qui a représenté **46** demandes. Il s'agissait d'information sur :

Le logement (appartement plus adapté),

Les institutions en rapport avec l'emploi (SAMETH, CAP EMPLOI, CRAMIF)

Les droits des personnes en situation de handicap (la retraite, la tutelle),

Les différentes ressources financières (l'AAH, le RSA),

Les loisirs (pour les plus de 15 ans),

La mise en accessibilité des commerces.

Entre septembre 2015 et décembre 2018 : **11** télécommandes pour les feux sonores ont été distribuées.

- Les actions de sensibilisation

Fête de la ville le 3 juin : « Les fables de La Fontaine »

Cette année, il a été décidé de présenter le jeu « KESKI » pour un public âgé de 15 ans et plus. Ce support permet de se mettre en situation de handicap et d'approfondir sa connaissance sur le handicap de façon ludique. Les fables de La Fontaine ont été choisies pour illustrer par leurs morales la question du handicap.

Nombre de personnes ayant participé au jeu :

	H	F	E	Ados
Total	9	18	2	8
37				



- Autres actions

Le 21 novembre, a été organisé l'événement « Ensemble par-delà nos différences » en partenariat avec le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs. Le CCAS a proposé un Théâtre Forum avec la compagnie « Nous n'Abandonnerons Jamais l'Espoir ». Le thème abordé s'intitulait « Ma place tu la veux ? ». Différentes thématiques ont été traitées, moments de vie du quotidien où les enfants et les adultes ont dû prendre position. **40** enfants des accueils de loisirs, **10** jeunes et **10** particuliers ont participé à ces séances. Le même jour à 18h30 en salle des mariages, une table ronde a eu lieu où **20** personnes ont débattu sur « l'inclusion dans le milieu professionnel ».



Le 28 novembre, **20** enfants des accueils de loisirs ont pu découvrir une prothèse « main et avant-bras » réalisée grâce à une imprimante 3D dans les locaux de l'association ABC à Verrières le Buisson : Démonstration et échange avec une personne bénéficiaire de cette prothèse.

La référente handicap a été associée à **3** diagnostics en marchant durant l'année avec les différents comités de quartiers afin de signaler aux services compétents les difficultés que pourraient rencontrer les personnes en situation de handicap.

- **Les actions des services et d'associations de la ville**

- **Le service scolaire**

La ville compte deux ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), l'une à l'école du Parc, l'autre à l'école des Pervenches.

PERIODE	Nombre d'enfants en ULIS à l'école du Parc	Nombre d'enfants en ULIS à l'école des Pervenches	Total
Janvier à juin	12	8	20
Septembre à décembre	11	11	22
		Total	42

Tous les lundis entre le 8 janvier et le 9 avril soit 11 séances, les 12 élèves de l'école du Parc ont participé aux activités équestres adaptées au centre du Poney-Club de Issy les Moulineaux. Cette action est subventionnée par le Conseil départemental. Le transport est assuré par la commune en car adapté ou par l'ASF (association sportive fontenaisienne).

Une affiche pour Le téléthon

Le CCAS a participé le samedi 8 décembre au téléthon en demandant à l'espace loisirs seniors de confectionner des écharpes. Les seniors de l'atelier couture de l'espace loisirs seniors ont d'abord été sollicités pour réaliser des écharpes afin de les impliquer dans une action solidaire et de valoriser leurs compétences. Puis, plusieurs Fontenaisiennes à titre individuel ainsi que des bénévoles des restaurants du cœur, de France-Alzheimer, de la Croix rouge, du Secours catholique, l'EDAS et l'atelier couture de la maison de quartier se sont joints à cette action.

La directrice de l'école des Pervenches a proposé de s'y associer. Pour ce premier partenariat, l'idée retenue et validée par l'équipe enseignante a été de mettre en place quelque chose de simple et de valorisant compte tenu du délai. Les élèves des neuf classes ont fait des dessins et réalisé une affiche pour indiquer aux parents et aux Fontenaisiens cette vente d'écharpes solidaires sur le marché de la ville.

○ Le service périscolaire

Le service accueille 11 enfants porteurs de handicap lors des périodes péri et extrascolaires.

Nouvelles activités périscolaires sur les 2 sites de janvier à juin :

- **Pervenches** : accueil des enfants de la classe ULIS, rendu possible grâce à l'Auxiliaire de vie scolaire travaillant sur le temps périscolaire
- **Parc** : Accueil lors des nouvelles activités périscolaires en inclusion

Le 26 mai, signature de la charte SAIS 92 (Service d'Accompagnement et d'Information pour la Scolarisation des Elèves Handicapés). Un référent loisirs handicap et le référent handicap ville sont les interlocuteurs de l'association.

Le séjour d'été (8 jours) organisé par le service a inclus un enfant (en élémentaire) ayant un handicap (trisomie 21). Il a pu partir avec un animateur de la ville en renfort.

Un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) a été coconstruit avec les partenaires dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours.

Un appel à projet a été lancé par la ville concernant des activités de découverte sportives et culturelles pour les mercredis. Chaque activité proposée doit être accessible aux enfants porteurs de handicap.

Le service périscolaire participe aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), instance de l'éducation nationale.

○ **Le service jeunesse : le club préados**

Depuis plusieurs années « le club préados » participe et s'investit dans des actions de sensibilisation autour du handicap comme le projet « TEKITOI ». Il répond à l'un des objectifs pédagogiques de la structure :

« Donner la possibilité de découvrir, connaître et comprendre l'autre dans ses différences »

C'est dans ce cadre, qu'une séance de jeux de sensibilisation autour du handicap a été proposée en octobre pour un groupe d'enfants des accueils de loisirs de La Fontaine et des Pervenches. L'animation de ce temps a été confiée à 4 et 6 jeunes (avec un animateur référent).

En partenariat avec la classe ULIS du collège des Ormeaux et l'association « Ludothèque le manège aux jouets » une rencontre a lieu entre jeunes tous les vendredis, autour du jardinage, de la cuisine et de jeux de sociétés.

Le séjour d'été organisé par le club préados a inclus un jeune de la classe ULIS.

Très régulièrement, une jeune malvoyante fréquente la structure.

○ **Le Centre Culturel Jeunesse et de Loisirs (CCJL)**

Le CCJL propose tout au long de l'année différentes actions et collaborations :

- Collaboration et convention avec la résidence de l'avenir (CAJ) pour un accueil hebdomadaire au sein du CCJL avec la mise à disposition de salles d'activités pour la conduite d'ateliers « terre » et « shiatsu » encadrés par des art-thérapeutes et éducateurs spécialisés.
- Atelier informatique le samedi matin depuis plus de dix ans encadrés par des bénévoles en direction des publics handicapés,
- Accueil dans les activités artistiques du CCJL (musique et arts plastiques principalement) d'enfants et adultes handicapés, autistes ...
- Ateliers hebdomadaires langue des signes en direction des adultes encadrés par des intervenants malentendants et entendants.

- Stages pendant les vacances scolaires, danse signée associant, la langue des signes et la danse en direction des publics d'enfants et personnes handicapées (service périscolaire et CAJ).
- Stages ponctuels/ langue des signes, le dimanche matin pour public adulte ou intergénérationnel.
- Mise en place de partenariats avec des musées parisiens (IMA, MAHJ...), visites et ateliers hors les murs pour tout public (enfants, adultes, handicapés ou non) ainsi qu'au CCJL animé par un artiste travaillant aussi avec ces musées.

○ Le service des sports

Tous les ans, le service des sports met en place avec les écoles de la ville des actions de sensibilisation autour du handicap avec la composante sportive.

Cette année, un tournoi basket fauteuil a été organisé en partenariat avec le comité Handisport 92 pour les classes CM1 et ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

Six classes ont participé entre le jeudi 3 et le vendredi 4 mai soit un total de **217 élèves**. Des diplômes de participations ont été remis à cette occasion.



○ Le service des ressources humaines

46 personnes sont en situation de handicap au sein des services de la ville, ce qui représente un taux de 9%.

○ Le Centre Municipal de Santé

Un agent d'accueil a une mission spécifique pour mieux accompagner les personnes vulnérables (comprenant les personnes à mobilité réduite) en 2018.

Un Conseil local de santé mentale a été créé en novembre 2018 et les priorités définies par le comité de pilotage pour l'année 2019 sont :

- La création d'un groupe de travail pour aider à la gestion des situations complexes repérées par des partenaires en difficulté.
- L'organisation de formations pour améliorer l'orientation et l'accompagnement des personnes en souffrance.

○ **Le service évènementiel**

Le service a fait appel au Pôle Handicap pour obtenir les coordonnées d'une association pouvant traduire en langue des signes le discours du Maire, pour un usager malentendant.

○ **La médiathèque**

Exposition « Nature et nature Humaine »

L'exposition « Nature et nature humaine » de décembre 2017 a été reprogrammée pour la période estivale dans les salons de la médiathèque. Cette exposition a été vue par 290 personnes sur 27 jours soit une moyenne de 11 personnes par jour.

○ **La ludothèque « Le Manège aux Jouets »**

La ludothèque a proposé des temps d'animation spécifiques d'une heure pour des structures accueillant des publics en situation de handicap. Les jeux ont été sélectionnés en fonction du projet, des appétences et des besoins des publics concernés en veillant à ne pas les mettre en échec.

- Hôpital de Jour - L'Elan retrouvé de Fontenay-aux-Roses : Les jeunes ont été accueillis en jeu libre à la ludothèque les mardis tous les 15 jours.
- Centre d'Accueil de Jour de l'Avenir de Fontenay-aux-Roses : Une ludothécaire s'est rendue dans leurs locaux un vendredi tous les 15 jours pour y animer un atelier jeux de société.
- Ateliers jeux de société à destination des collégiens de la classe ULIS des Ormeaux co-animés par les animateurs du club Préados dans leurs locaux (projet d'inclusion où des jeunes fréquentant souvent le même collège se retrouvent pour partager un temps convivial et apprendre à se (re) découvrir.
- Participation à l'événement « Ensemble par-delà de nos différences » : création d'un livret-jeux proposant de partir à la découverte des différentes expositions.

○ **L'association sportive fontenaisienne (ASF)**

L'association compte 23 sections dont 4 sont accessibles au public en situation de handicap.

Nombre de personnes en situation de handicap accueillies au sein de ces sections :

- Danse : 6
- Handball : 3
- Natation : 9
- Tennis de table : 16

L'ASF a participé au projet « Ensemble par-delà de nos différences » en présentant à la soirée d'ouverture le samedi 17 novembre un spectacle de danse qui a remporté un vif succès.

○ Le Lion's club de Fontenay-aux-Roses

Le Lion's Club de Fontenay aux Roses prend part à l'action nationale Lions Alzheimer et entretient des contacts réguliers avec l'Accueil de Jour l'Abrier. Des animations trimestrielles ont été organisées :

- Janvier : animation sur la Chine avec jeux, puis galettes
- Avril : animation et goûter
- Décembre : Noël en Provence (contes, chants, santons de Provence, goûter festif avec "les 13 desserts")

Partenaire de « l'Oreille Blanche », le Lion's Club poursuit la promotion de l'action de l'association "insigne pour s'entendre" créée par le Lion's Club de Saint Martin de Crau. Le pôle handicap peut remettre gratuitement aux personnes souffrant de handicap auditif un petit insigne "l'oreille blanche". Rendant ainsi visible, un "handicap invisible", le port de ce pin's peut améliorer grandement le mode de vie des malentendants.

Le Lion's Club apporte une aide aux personnes en difficulté en organisant une course pédestre au profit de l'association « autisme sans frontière » (700 participants), en participant tous les ans à une journée de dépistage pour la vue (à Châtenay-Malabry) et une journée de dépistage du diabète (à la maison de quartier des Blagis).

A l'initiative du Pôle Handicap du CCAS de Fontenay aux Roses, en partenariat avec les Lion's Clubs de Fontenay aux Roses et d'Antony, le samedi 3 mars 2018 une conférence a été proposée sur la lecture d'images en relief. Une mise en pratique a été possible avec des personnes déficientes visuelles et les partenaires intéressés.

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

A. Conclusion

La ville a poursuivi ses efforts pour faciliter le parcours des familles concernées par le handicap et pour sensibiliser le plus grand nombre afin que les regards changent et que les personnes handicapées soient incluses.

Les travaux et aménagements permettant l'accessibilité des bâtiments et de la voirie ont particulièrement bien avancé. L'accompagnement au quotidien des personnes handicapées s'est encore renforcé, par le nombre de personnes accueillies et/ou aidées et par la qualité de l'accueil des publics. Les actions de sensibilisations ont été coordonnées et ont pris de l'ampleur grâce à une collaboration entre le CCJL et le CCAS. Les deux établissements publics de la commune ont fédéré de nombreux partenaires sur l'évènement « Ensemble par-delà nos différences » du 17 au 24 novembre pour sensibiliser au handicap, informer les publics et valoriser les structures de la commune intervenant sur le champ du handicap. La signature de la charte SAIS 92 a confirmé l'engagement de la ville à inclure les enfants en situation de handicap.

B. Perspectives

Le partenariat se poursuit en 2019 avec de nombreuses actions prévues. Les travaux et aménagements se poursuivent conformément à l'Ad'Ap. La qualité de l'accueil des publics handicapés dans les services municipaux et dans les institutions et associations partenaires de la commune restera une priorité. Elle perdurera grâce à des sensibilisations et formations des agents et en finalisant le travail entrepris cette année sur la charte ville handicap qui réaffirme l'engagement fort de la commune pour faciliter le parcours des familles.